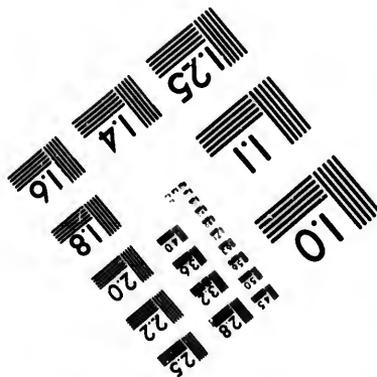
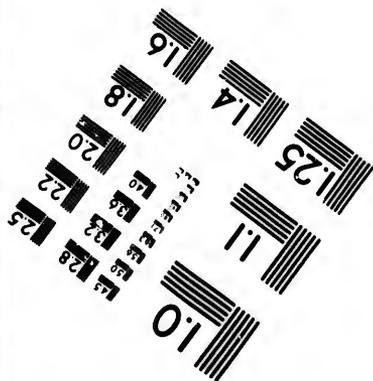
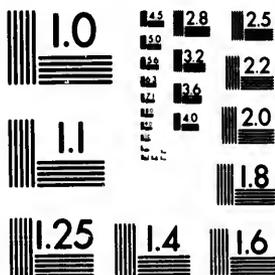


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



1.5 2.8 2.5
3.2 2.2
2.0
3.

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

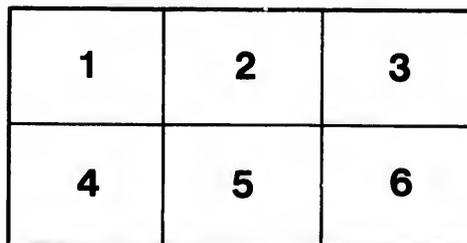
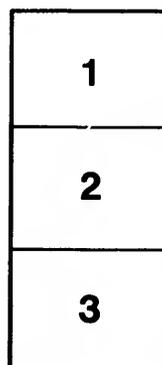
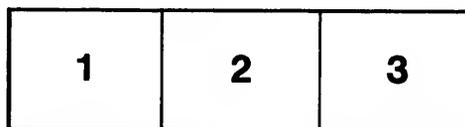
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of Parliament

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque du Parlement

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

M

A

3660
DÉBAT SUR L'ADRESSE

NOVEMBRE 1896

4

DISCOURS

DE

M. F.-X. LEMIEUX

DÉPUTÉ DE BONAVENTURE

Avec les compliments de

M. F.-X. LEMIEUX, M.P.P.

C. R.,

Batonnier.

M

M. l'Or

Le d
depuis c
ractère
avons e
éloquenc
vils et p
Québec.

Plus j
ne, qui s
toral de
dis que c
la propri
a été enl
notre gr
somm
tion deva
de l'opini
qui par u
nel rendr
injustem

DEBAT SUR L'ADRESSE

NOVEMBRE 1896

DISCOURS

DE

M. F.-X. LEMIEUX

DÉPUTÉ DE BONAVENTURE

M. l'Orateur.

Le débat auquel nous avons assisté depuis quelques jours, a offert un caractère instructif et élevé, et nous avons entendu de l'utile et grande éloquence, l'éloquence des intérêts civils et politiques de la Province de Québec.

Plus j'examine ce discours du trône, qui sera le futur programme électoral de nos adversaires, plus je me dis que ce programme est la chose et la propriété du parti libéral, qui nous a été enlevée subrepticement, contre notre gré et volonté, et dont nous sommes décidés à faire la revendication devant le tribunal naturel, celui de l'opinion publique et du peuple, qui par un verdict prochain et solennel rendra au spolié ce dont il a été injustement dépouillé.

On a comparé ce discours du trône au menu varié et abondant d'un grand festin ; je le crois bien, mais ça n'empêche pas qu'une rapine a été faite et que pour la commettre, les ministres affamés se sont introduits furtivement, manches retroussées, dans le buffet politique libéral.

Entr'autres pièces de résistance qui figurent sur ce document gastronomique, que l'on veut servir prochainement au peuple, sont : l'aide à l'éducation dans les municipalités pauvres et dans la classe ouvrière et l'amélioration de la condition des instituteurs et institutrices, la réorganisation des départements publics, le rapport final de la commission chargée de refondre le code de procédure, l'abolition des taxes, la conversion de la dette et l'augmentation du subside

fédéral.

Voilà quelques-uns des sujets sur lesquels notre attention sera plus spécialement attirée au cours de cette session.

Permettez-moi de vous offrir mes humbles vues sur une des questions dominantes de notre litige parlementaire, celle de l'augmentation du subside fédéral. L'acte de l'Amérique Britannique du Nord décrète que les provinces de Québec et d'Ontario recevront deux subsides, l'un spécifique et l'autre de tant par tête du recensement de 1861.

Le subside spécifique a été accordé pour aider aux provinces à payer les dépenses de leur gouvernement et de leur législature. Le subside se répartit comme suit : Ontario, \$80,000 ; Québec, \$70,000 ; Nouvelle-Ecosse, \$60,000 ; Nouveau-Brunswick, \$50,000.

Le second subside a été fixé à 80 centins par tête de la population de 1861—Chose étrange, ce subside n'est fixé que pour Ontario et Québec, tandis que pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle Ecosse il va en augmentant jusqu'à \$400,000.

Le subside spécifique accordé pour faire face aux dépenses du gouvernement et de la législature est donc loin d'atteindre ce but, car les dépenses dépassent ici \$300,000 et nous ne recevons que \$70,000.

La même raison s'applique avec encore plus de force au subside *per capita*. En effet, si la population augmente, cela accroît nécessairement les revenus de la Puissance, mais aussi cet accroissement de la population grossit les dépenses de la province. D'où il suit que, lorsqu'on a décrété que ce subside serait basé sur la population ou le recensement de 1861, on a commis une injustice

et la meilleure preuve c'est qu'on a cherché souvent à modifier cet arrangement, pour une raison ou une autre.

Ontario a une population de 1,923,323 et elle n'a qu'un subside de \$1,116,000. Depuis 1891 la province de Québec a une population de à peu près 15,00,000 et ne reçoit que \$800,000. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'Isle du Prince-Edouard, Manitoba et la Colombie Anglaise ont vu leur subside augmenté. Notre population a beau s'accroître, notre subside reste toujours le même. Nous comprenons donc tous que ces subsides sont répartis d'après un principe faux et qu'il s'agit d'y remédier en démontrant au gouvernement central l'injustice de cette répartition et le droit et les raisons pour une augmentation de subsides.

Nous soutenons que c'est un article de notre programme politique, et nonobstant l'affirmation vraie, faite l'autre soir par le secrétaire provincial, que le parti conservateur avait agité cette question, j'affirme, et l'histoire parlementaire de notre province est là pour seconder mon assertion, c'est que notre parti et l'hon. M. Mercier seuls ont donné à cette question une forme tangible, efficace et substantielle,

On nous a parlé des résolutions adoptées par le gouvernement Ross, en 1884, par lesquelles on demandait au gouvernement fédéral une augmentation de subsides. Mais ces résolutions n'ont naturellement eu aucun résultat pratique, car de quel droit pouvions-nous nous présenter *ex parte* et isolément devant les autorités fédérales et demander cette augmentation de subsides ?

On nous aurait répondu avec rai-

t
t
n
li
e
b
an
d'
et
un
lio

élo
fait
mir
tés
vou
vou
qu'à
M
pons
rait
qu'il
d'On
cite,
c'est
faire
du D
tacle,
ment
paraf
Vous
pris le
tres f
d'insé
vitale
article
discou
nemer
cier, q
idée d
ciale l
les pro
import

son : Quelle est votre situation financière et budgétaire ? Il vous aurait fallu répondre : qu'après avoir débüté lors de la confédération, sans dette et avec de l'argent en caisse, vous aviez après 29 années d'existence politiques, pendant lesquelles vous aviez eu l'administration des affaires publiques durant près de vingt-cinq ans, contracté une dette consolidée d'au-delà de 32 millions de piastres et, qu'en outre de cela, vous aviez une dette flottante de plusieurs millions.

Il aurait fallu un plaidoyer plus éloquent et plus persuasif que celui fait, lors de ce débat, par le premier ministre, pour convaincre les autorités fédérales qu'il était prudent de vous confier les deniers publics dont vous avez fait si mauvais usage jusqu'à ce jour.

Mais on vous aurait fait une réponse plus péremptoire, on vous aurait dit : vous demandez une faveur qu'il faudra accorder à la province d'Ontario, et cette dernière ne sollicite, ni fait pareille demande, et alors c'est un passe droit et une injustice à faire envers la plus grande province du Dominion. Qui a surmonté cet obstacle, qui a pris les moyens virilement constitutionnels pour faire disparaître cette sérieuse difficulté ? Vous ? jamais. Vos résolutions avaiens pris le chemin du panier des ministres fédéraux. Qui donc vous permet d'insérer cette question importante et vitale pour notre province comme un article de votre programme, dans le discours du trône ? Ce fut le gouvernement prédécesseur, ce fut M. Mercier, qui eut la grande et généreuse idée de réunir en conférence provinciale les premiers ministres de toutes les provinces pour délibérer sur cet important sujet. Tous assistèrent,

moins celui de l'Isle du Prince-Edouard et de la Colombie Anglaise. Ce dernier s'était pourtant rendu jusqu'à Ottawa, en route pour Québec, avec l'intention de se joindre à la conférence lorsqu'il fut dissuadé par des ministres fédéraux de prendre part à cette œuvre patriotique, ce qui montre de quelles intentions était animé le gouvernement fédéral, à votre endroit, à ce sujet.

Quelle fut la décision de la conférence ? Elle fut unanime à se prononcer pour une augmentation de subsides spécifiques et *per capita* en faveur de Québec et d'Ontario, suivant l'augmentation de leur population. On est heureux de se réclamer aujourd'hui des noms des honorables MM. Mowat, Fielding et Blair, qui prirent part aux travaux importants de la conférence provinciale. On s'autorise de ces noms qui font autorité dans la politique du pays, dans le Conseil de la Nation, pour exprimer l'espoir de combler la caisse vide de la province de Québec, au moyen d'une augmentation de subside fédérale. Mais à cette époque comment les députés de la droite et le parti conservateur ont-ils apprécié la conduite, l'acte de haute et de grande politique de M. Mercier ? Lisez les discours de M. Casgrain, alors député de Montmorency, il déclarait emphatiquement que les travaux de la conférence étaient une plaisanterie, n'auraient jamais de résultat pratique et que le gouvernement fédéral ne se prêterait jamais à pareille demande. Lisez le discours du Premier ministre actuel qui, lui, se retranchait derrière la constitution pour dire que cette conférence ne devait pas et ne pouvait pas avoir lieu. Aujourd'hui ces messieurs changent de langage et viennent chercher à mettre à exécu-

tion l'œuvre et l'idée d'un grand homme qu'ils ont méprisé et écrasé. C'est un honneur posthume décerné à celui qui est maintenant couché dans la tombe, et qui ne peut être recueilli que par ses enfants et ses amis, qui s'enorgueillissent du spectacle de ministres à petits pieds cherchant à chausser la chaussure d'un grand homme.

Voilà dix ans que cette conférence a eu lieu. Qu'avez-vous fait depuis ? Rien. Vous avez pourtant été au pouvoir pendant plus de quatre ans et durant cet espace de temps, avez-vous fait valoir vos justes droits auprès du gouvernement fédéral ? Jamais, et pourtant M. Angers, ce sauveur de la province, votre fétiche, que l'on aurait dû représenter lors de son coup d'état, assis à la façon indienne sur un globe terrestre, est devenu ministre fédéral, a fait parti du Conseil des ministres et de la Nation. A-t-il fait quelque chose pour mettre à exécution cette grande idée ? Non, rien ! Il a été silencieux comme une carpe et le seul rôle important qu'il a joué, à Ottawa, a été de faire ce qu'il fait si souvent, de jeter la discorde et la zizanie parmi ses amis et de préparer cette défaite humiliante qu'a subie le parti conservateur le 23 juin dernier.

Mais le Premier ministre qui est un homme de tact et qui par son maintien et ses discours a droit, dans une grande limite, au respect de la chambre, a-t-il bien réalisé le caractère de la demande qu'il allait faire et à qui il allait s'adresser ? Croit-il inspirer assez de confiance comme administrateur des affaires et des deniers de la province de Québec, à l'hon. M. Laurier, pour que ce dernier lui confie et lui donne en présent, chaque année, une somme d'au-delà d'un

million de piastres ? N'aurons-nous pas droit, nous, députés de ce côté-ci de la chambre, de représenter à l'hon. M. Laurier qu'il serait imprudent, pour ne pas dire criminel, d'augmenter ce subside fédéral tant et aussi longtemps que la direction de la politique provinciale serait confiée aux mains d'hommes incapables et inhabiles, qui ont ruiné le crédit de la province de Québec, par des transactions malheureuses et particulièrement par des emprunts par lesquels les obligations et les débetures de la province de Québec ont été sacrifiées à vil prix ? De plus, je suppose que le Premier ministre a les sentiments de dignité personnelle que l'on rencontre chez tout homme bien élevé, alors ira-t-il, le lendemain d'un jour qu'il aurait consulté son voisin et l'aurait traité de manant, de voleur et de malhonnête homme, se présenter devant ce dernier, et sans lui faire au préalable ses excuses et apologie, lui demander du secours et le prier de garnir son gousset dépourvu de deniers ? Je ne le crois pas.

Alors ne se rappelle-t-il pas qu'aux dernières élections fédérales, lui et ses collègues dans le gouvernement et particulièrement le procureur-général, ont voltigé d'un bout de la province de Québec, à l'autre et ont dit sur tous les tréteaux publics et les tribunes électorales que l'hon. M. Laurier était un Judas, un traître à sa race, à sa religion, à sa foi et à celle de ses pères ? Pourtant c'est du même homme, c'est de ce même traître, c'est de ce même Judas de qui vous espérez de l'aide, de l'appui et du secours.

Cette augmentation du subside fédéral devra être accordée et le sera à courte échéance, mais lorsque le chef de l'opposition actuel sera le

Pr
Qu
rai
cra
lieu
avi
bila
le p
aya
une
rait
prat
vinc
ment
tant
Av
cense
rence
\$870,
qu'il e
nemen
c'est-à
nous
nez-vo
cela fe
gétaire
nous p
ture, à
sacrée d
ministre
à M. L
ser ? Je
tromper
tes roue
jen do
n'aurait
frappé à

INST
Passo
L'instru
droits pa
et l'amél
tuteurs e
mention
trône.
une belle

Premier ministre de la province de Québec. Et déjà cette question serait en voie de progrès, si ne vous cramponnant point au pouvoir, au lieu de convoquer les chambres, vous aviez soumis votre programme, votre bilan politique à l'électorat. Car alors le peuple s'étant déjà prononcé, vous ayant chassé du pouvoir, nous aurions une administration libérale, qui aurait déjà correspondu d'une manière pratique et avantageuse pour la province de Québec, avec le gouvernement fédéral pour l'augmentation tant désirée de ce subside.

Avec la population du dernier recensement, si les vues de la conférence étaient adoptées, au lieu de \$870,000 que nous recevons à l'heure qu'il est, nous retirerions du gouvernement fédéral près de \$1,700,000, c'est-à-dire, \$800,000 de plus que nous recevons maintenant. Imaginez-vous quel immense changement cela ferait dans notre situation budgétaire, quelle impulsion nouvelle nous pourrions donner à l'agriculture, à la colonisation et à la cause sacrée de l'instruction publique. Les ministres conservateurs s'adresseront à M. Laurier, est-ce pour l'embarrasser ? Je le crois, mais qu'ils se détrompent, il est au-dessus de ces petites roueries. Est-ce par confiance ? j'en doute, mais pour une fois ils n'auraient pas été trompés et auraient frappé à bonne enseigne.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Passons à un autre ordre d'idées. L'instruction publique, dans les endroits pauvres et parmi les ouvriers, et l'amélioration du salaire des instituteurs et des institutrices, questions mentionnées dans le discours du trône. L'instruction publique, voilà une belle et noble tâche, voilà une

mission nationale. L'avez-vous remplie cette mission, l'avez-vous accompli cette œuvre ? Non, et votre bilan politique à ce sujet n'indique rien à votre crédit et à votre actif.

L'instruction publique et primaire fait tout, c'est la source féconde de la grandeur, de l'ordre, du repos et du bonheur d'un peuple, et le salut de notre chère province dépend de l'instruction des jeunes gens.

L'objectif de l'éducation c'est de faire de véritables citoyens, de préparer l'homme à jouer dignement son rôle dans le concert social et de rendre dans la limite naturelle de ses aptitudes les plus grands services que l'état puisse attendre de lui, c'est lui faire comprendre ses droits et obligations comme citoyen et comme chrétien, de lui enseigner l'origine et la grandeur de sa race, l'histoire et la constitution de son pays, lui rappeler les combats glorieux de ses ancêtres pour le maintien et la revendication des libertés et prérogatives de sa patrie, c'est de lui inculquer, dès son bas âge, de la fierté et de l'orgueil national, de développer chez lui l'esprit d'entreprise et la juste émulation qui doivent exister entre les membres de différentes nations, vivant sur un même sol et qui doivent contribuer à grandir leur pays, et rendre glorieux le drapeau à l'ombre duquel ils vivent.

Comme il est pénible de voir, par suite d'ignorance, un si grand nombre de gens qui méconnaissent leurs droits et obligations de citoyens ! Qu'il est déplorable de constater que le défaut de l'éducation est la cause que, dans bien des endroits, l'écu de la corruption se colle si facilement aux consciences des électeurs ! Comme cet état de choses dépare les charmes

et la grandeur de la vie publique et parlementaire !

Venez au palais de justice, 20 personnes sont appelées à signer leur nom, et surtout parmi nos compatriotes, 18 déclareront qu'ils ne savent ni lire ni écrire. Le fait s'explique par l'indifférence de nos hommes publics et par leur manque de courage à apporter un remède efficace au mal existant.

Consultez les rapports des inspecteurs d'écoles ; ils se plaignent du défaut d'uniformité de livres, de la modicité des salaires des instituteurs et des institutrices, de l'exiguïté du local qui sert de classe pour les enfants. J'en prends un à tout hasard, celui de M. Vien, pour 1894-1895, homme d'expérience et fort intelligent. Voici ce que j'y lis :

“ Malheureusement pour la cause que nous servons, j'ai constaté avec peine que plusieurs de nos bonnes institutrices ont dû, pour cause de santé, abandonner leurs travaux dans le cours de l'année. Bien que jeunes, pour la plupart, leurs forces n'étaient pas en proportion de leur zèle et de leur courage, et elles ont été contraintes de céder non pas parce que leur santé était compromise mais ruinée. Plusieurs causes, m'ont-elles dit, ont contribué à ce déplorable résultat : 1o application au travail quotidien, 2o traitement peu rémunérateur qui ne permettait pas de se donner le confort désirable, 3o extrême exiguité des maisons où elles enseignaient. Par la connaissance personnelle que j'en ai, je suis persuadé que cette dernière raison seule aurait suffi pour compromettre des constitutions mêmes les plus robustes.

Inutile de vous dire, Monsieur le

“ Surintendant, que, témoin assidu d'un état de choses qui peut avoir d'aussi funestes conséquences, j'ai fait tout en mon pouvoir pour faire des réformes. Mes efforts ont souvent été entravés par une intervention intempestive, mais je crois pouvoir dire que ma constance a été à la hauteur des obstacles qu'il y avait à surmonter, et qu'après opposition sur opposition, je me sentais encore assez de courage pour soutenir une cause qui intéresse tant notre province. Ici, je dois rendre hommage à plusieurs administrations scolaires, composées d'hommes à vues larges et progressives, qui m'ont prêté les plus généreux concours. Honneur à ces braves, M. le surintendant, qui ne reculent pas devant le devoir.

“ Traitements :—Tout le monde admet, M. le surintendant, que les traitements payés jusqu'ici sont ridicules, dans la plupart des cas ; tellement ridicules que, règle générale, une servante de second ordre a souvent le pas sur une institutrice d'un mérite incontestable.

“ Par mes tableaux statistiques, vous pourrez constater que la moyenne des traitements ne dépasse guère \$80.00 ! Ce n'est certes pas suffisant pour retenir dans l'enseignement une personne d'un mérite réel ; et si parfois nous en recontrons, nous ne pouvons attribuer ce fait qu'à des causes exceptionnellement heureuses.

“ Il faut avouer que les efforts faits jusqu'ici par la province ont été grands et nobles, mais la vérité nous force de dire que ce qui a été fait dans le passé est, par suite d'un nombre toujours croissant de nos écoles, devenu insuffisant, et si l'on veut voir prendre à cette cause les

“ dé
“ fa
“ l'é
“ ()
“ tion
“ qu'e
“ et l'
“ A
“ souv
“ et c
“ dié
“ d'his
“ la gé
“ toire
“ Si
“ c'est
“ sont
“ chacu
“ berté,
“ choix
“ et j'aff
“ parent
“ Si te
“ bonnes
“ peu im
“ mais ce
“ plus d'
“ L'ob
“ que le
“ une ba
“ selon
“ catholico
“ les livre
“ au génie
“ se révé
“ Cette
“ point d
“ l'efficaci
“ l'uniform
“ réduction
“ pour cer
“ casionne
“ 2o les li
“ école à
“ temps, v

“ développements qu'elle doit avoir, il
“ faut que la province et les amis de
“ l'éducation se coalisent dans ce but.

REFORMES

“ Choix des livres :— Cette ques-
“ tion est d'autant plus controversée
“ qu'elle attaque des intérêts divers
“ et l'on doute qu'elle soit réalisable.

“ Avec le système actuel, l'on voit
“ souvent, dans la même école, deux
“ et quelque fois trois grammaires
“ différentes ; deux ou trois manuels
“ d'histoire sainte ; même chose pour
“ la géographie, pour le dessin, l'his-
“ toire du Canada, l'arithmétique, etc.

“ Si le titulaire vient à changer,
“ c'est un renouvellement général, ce
“ sont des nouvelles séries ; car,
“ chacun, ayant pleine et entière li-
“ berté, préconise les auteurs de son
“ choix ! De là naissent les plaintes,
“ et j'affirme les justes plaintes des
“ parents.

“ Si tous les titulaires avaient de
“ bonnes connaissances pédagogiques,
“ peu importerait l'auteur en usage ;
“ mais ce défaut de principes exige
“ plus d'uniformité.

“ L'objection qui consiste à dire
“ que le choix des livres imposerait
“ une barrière au génie, n'est pas,
“ selon moi, sérieuse, car le comité
“ catholique, en mettant au concours
“ les livres qu'il veut choisir, donne
“ au génie une excellente occasion de
“ se révéler.

“ Cette réforme s'impose encore au
“ point de vue de l'économie et de
“ l'efficacité. Il est indiscutable que
“ l'uniformité des livres opérerait une
“ réduction d'au moins de 20 à 30
“ pour cent dans les dépenses qu'oc-
“ casionne l'état de chose actuel ;
“ 20 livres pourraient passer d'une
“ école à une autre sans perte de
“ temps, vu que le même auteur se-

“ rait suivi, depuis l'humble école
“ élémentaire jusqu'au collège classi-
“ que.

“ Voyons, M. le Surintendant, si
“ la liberté du choix n'est pas pou-
“ sée jusqu'à l'extrême. Dans mon
“ district seulement, on compte les
“ grammaires suivantes : Lacasse,
“ Cloutier, Robert, Frères Maristes,
“ grammaire selon l'Académie (petite
“ et grosse), Bonneau, Leclerc, l'Ho-
“ mond, et j'en passe ! La même
“ confusion existe pour la plupart
“ des autres branches.”

“ Dire qu'une femme ou fille intelli-
“ gente, qui a étudié consciencieuse-
“ ment, pâli sur ses livres pour obtenir
“ un diplôme d'enseignement, reçoit
“ \$80.00 par année, c'est admettre
“ qu'elle est dans une condition sociale
“ inférieure à une servante de bonne
“ maison, qui reçoit en moyenne \$10.00
“ par mois, avec de plus sa nourriture
“ et quelques gratuités qu'on ne manque
“ pas de lui faire. \$80.00 pour pour-
“ voir à la nourriture, habillement et
“ entretien d'une personne pendant une
“ année, n'est-ce pas désolant ! N'est-ce
“ pas décourageant et humiliant de
“ mentionner le fait ! A ces conditions,
“ comment voulez-vous que l'institu-
“ trice se dévoue à l'enseignement, et
“ que l'on puisse choisir parmi les per-
“ sonnes bien renseignées et qui ont des
“ aptitudes pour la pédagogie, pour en-
“ seigner et instruire nos enfants.

“ On constate dans certains comtés
“ qu'il n'y a pas une seule paroisse qui
“ ait eu une bonne note générale, des
“ inspecteurs. Ainsi prenez le comté
“ de Dorchester, où il y a pourtant une
“ population vaillante et intelligente,
“ toutes les paroisses ont eu la note
“ mal ou médiocre. Je réfère à la page
“ 67 du rapport de M. Vien pour
“ 1894-95.

Hon. L. P. Pelletier : Je deman-

derai permission d'interrompre l'hon. député de Bonaventure, en lui faisant remarquer que tout en admettant que M. Vien est un homme compétant, il est considéré comme le plus sévère de tous les inspecteurs d'écoles.

M. Lemieux : Il peut être justement sévère, mais pas injuste. Et pourquoi aurait-il plus de sévérité pour les paroisses de Dorchester qu'il n'en a eu pour les paroisses du comté de Lévis, qui ont toutes eu la note excellente, très-bien et bien ? Si un semblable résultat est constaté dans un comté représenté par un ministre de la Couronne, qui a été longtemps Secrétaire provincial et ayant un contrôle puissant sur le département de l'Instruction publique et qui a si peu contribué au développement et à l'encouragement de l'Instruction primaire dans son propre comté, ne doit-on pas désespérer pour certaines divisions électorales qui ne peuvent espérer de bénéficier de pareilles influences ?

Nous avons fait des efforts bien louables pour le développement de l'Instruction primaire parmi le peuple et les ouvriers en instituant les écoles du soir que le Procureur général, l'autre soir, qualifiait de farce vulgaire. Le peuple se chargera de leur répondre et jugera sévèrement ce langage inconsidéré. Farce vulgaire ! pourtant les ouvriers et les pauvres en ont profité de ces écoles, et bien des ouvriers y ont reçu une éducation suffisante pour leur permettre d'améliorer leur sort social. Farce vulgaire ! je me rappelle que M. Taillon, chef de l'opposition, avait bien voulu deux fois assister à l'ouverture de ces écoles du soir, déclarant que ce n'était pas une œuvre politique mais une œuvre nationale et patriotique, à

laquelle tous les hommes de cœur devaient s'associer. Farce vulgaire ! qui a été applaudie par le clergé et le personnage le plus élevé dans la hiérarchie ecclésiastique Son Eminence le Cardinal Taschereau qui, de sa présence et de ses paroles, a bien voulu encourager et soutenir les débuts de ces glorieux élèves des écoles du soir.

ABOLITION DE LA TAXE

Le gouvernement nous annonce que vu le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, il est en état de supprimer la taxe sur les mutations de propriétés qu'on avait dû imposer en 1892. Nous discuterons plus que jamais, pendant cette session, la nécessité de l'impôt créé sur le peuple et sur la portion la plus pauvre du peuple, sur celle qui est obligée par infortune ou autrement ou par émigration de vendre sa propriété. Mais soyez convaincu que cet appât que vous offrez au peuple ne sera pas reçu avec enthousiasme, car le peuple est légitimement soupçonneux à votre égard. Dans un moment d'erreur, d'aveuglement ou d'affolement, vous avez obtenu par suite de faux prétextes et de fausses représentations son vote et sa confiance. Mais cette comédie ne se renouvelera pas et nos populations, furieuses d'avoir été trompées et d'avoir si cruellement brisé leur idole, soupire après l'heure de la vengeance et de l'inexorable justice. Et Jean Baptiste, qui n'est pas sot, vous dira que cette abolition de la taxe est un leurre. Vous nous dites que vous avez un excédent de \$200,000 ; mais il paraît que dans les comptes publics pour l'année fiscale finissant au 30 juin 1896 vous avez omis une partie notable des dépenses pour l'exercice

de 1895-96, et qu'une foule de montants dus pour cette année n'ont pas été payés, et que si ces montants dus avaient été portés votre excédent se convertirait en déficit. Mais en supposant que l'excédent de \$200,000 soit réel, comment l'avez-vous formé cet excédent ? avec l'argent prélevé du contribuable et de l'électeur de la province. Et si l'an prochain ce montant annuel de \$500,000, collecté par la taxe sur la mutation de la propriété, est supprimé, vous aurez de suite un déficit de \$300,000, et avec les \$75,000 pour le service des intérêts sur l'augmentation de la dette publique par l'emprunt des \$1,500,000 pour la conversion en argent du subside en terres aux compagnies de chemins de fer, ce déficit s'élèvera à \$375,000, et s'il n'y a pas d'excédent, comme nous le prétendons, ce déficit atteindra le chiffre énorme de \$575,000 à \$600,000. Comme vous allez créer de l'enthousiasme devant le peuple ! quelles acclamations vous allez recevoir à l'énoncé de cette partie de votre programme ! Ah ! si vous n'avez d'autres cordes à faire résonner, commandez de suite chez vos meilleurs tailleurs des manteaux bénits de la religion, car les citoyens bien pensants ne manqueront pas de vous dire que c'est de la poudre que vous jetez aux yeux de l'électorat.

CONVERSION DE LA DETTE

Voilà un trompe-l'œil électoral, voilà une sérieuse rapine faite au programme du parti libéral. Comment se fait-il que vous soumettez si tardivement à l'attention de l'électorat et à l'étude de cette chambre cette question hérissée de difficultés mais souverainement intéressante pour notre province. Vraiment on dirait que

les ministres provinciaux sortent d'un long sommeil cataleptique, pendant lequel ils auraient rêvé qu'ils devaient se prélasser éternellement dans leurs moelleux fauteuils ministériels. Que leur réveil a dû être cruel ! !

Qui, le premier sur le parquet de cette chambre, a intéressé le public et les députés de cette importante question ? Ce fut l'ancien premier ministre, M. Mercier ! Que d'avaries n'a-t-il pas reçues pour ce projet que le gouvernement lui prend si lestement aujourd'hui. En 1888, ces messieurs tenaient un langage bien différent. Conversion de dette, mais à cette époque, c'était synonyme de répudiation de dette nationale, manquement à l'honneur, c'était une infraction à l'ordre public, c'était la révolution, le trouble de droits acquis, c'était tenir la conduite odieuse des états du sud : *quantum mutatis ab illo ! !*

Quel est donc le principe des conversions de dettes ? Il repose absolument sur la doctrine du droit civil, reproduite dans le droit public et international : c'est que le délai ou le terme pour paiement d'une obligation quelconque est en faveur du débiteur, à moins d'une stipulation expresse au contraire, c'est à dire que le débiteur peut toujours se libérer et payer sa dette, à moins que l'acte constitutif de la dette dise le contraire. Que voulait Mercier ? Payer tous les créanciers au moyen d'un emprunt d'un seul créancier à un taux d'intérêt moins élevé. Le premier ministre dit que cette conversion était forcée. Je nie exactement cette proposition et je défie la contradiction d'un homme bien posé au barreau sur ce sujet. M. Mercier voulait payer les bons et débentures de la province

qu'il pouvait légitimer, acquitter et racheter, et ce n'est pas être voleur ni révolutionnaire que de dire à un homme : je vous dois, la loi me permet de vous payer, eh bien je vous paie intégralement de votre capital et de vos intérêts. Dans notre pays ceux qui paient d'avance et par anticipation ne sont pas classés dans la catégorie des voleurs et des révolutionnaires, comme vous accusiez M. Mercier, mais ils sont rangés parmi les hommes consciencieux, honnêtes et désireux de faire face à leurs obligations. M. Mercier aurait-il voulu adopter des résolutions sur lesquelles il aurait calqué un bill pour une conversion forcée, cette loi n'aurait pas valu le papier sur lequel elle aurait été imprimée, elle aurait été illégale et inconstitutionnelle. D'ailleurs les députés bien sensés se seraient révoltés contre une pareille idée. Quel résultat entendez-vous obtenir par votre conversion ? C'est le paiement de l'émission des débentures rachetables purement et simplement, et non pas celles qui comportent stipulation expresse de non rachat pendant un temps limité. C'est ce que nous voulions faire sous l'ancienne administration. Et là où vous allez échouer, M. Mercier aurait réussi, car lors de son remarquable voyage à Paris en 1890, il avait su par son esprit pratique, son habileté, sa perspicacité, sa manière toute particulière et personnelle de faire les choses, par sa parole vibrante et sympathique, pénétrer dans les comptoirs des plus grands banquiers, et se faire ouvrir les salons de la plus haute noblesse française ; et il avait eu le flair et le grand sens de s'introduire dans les provinces, et d'intéresser le paysan français à notre pays en lui faisant valoir les ressources, ses richesses et

ses valeurs, il leur avait parlé de la future prospérité de la Nouvelle-France, il leur avait dit que sur les bords du St Laurent il y avait près de 1,500,000 français parlant leur langue et adorant le même Dieu qu'eux, et son rêve était de faire la conversion de la dette de la province en faisant acheter nos débentures par ce même paysan au pair avec la rente française.

En ferez-vous autant, M. le Premier ministre, répondez.

Et si ses vœux avaient été réalisés, avec les \$200,000 sauvées sur les services de l'intérêt de notre dette, avec les \$5 à \$600,000 de l'augmentation du subside fédéral, avec en tout ces \$7 à \$800,000 de plus dans le coffre public, quelle transformations n'aurions nous pas fait dans la province ! la colonisation et l'agriculture auraient pris un nouvel essor ; l'état de cultivateur aurait été ennobli ; on aurait continué la construction des ponts en fer, ouvert de grandes routes rurales s'étendant des voies ferrées aux endroits les plus reculés et qui auraient été les grandes artères de la colonisation. Enfin notre province, pour de bon, serait sortie de cet état de marasme, dans lequel elle avait été tenue malheureusement trop longtemps, elle serait entrée dans une voie de grandeur et de prospérité qui l'aurait mise dans un état supérieur à toutes les provinces de la Puissance, et c'était là le suprême espoir de ce grand homme dont nous *déplorons la perte.*

Les élections partielles

Le Gouvernement a été accusé de pusillanimité pour n'avoir pas rempli les sièges vacants d'Hochelega, Chambly, Jacques-Cartier et

'Com
mier
beau
peur,
mier
cette
voul
ve, r
je n'a
qu'un
des,
votre
rendre
voisin
anima
pagnes
et com
rables,
donc le
Alors,
pondre
n'ai pas
.....Je
premier
l'électo
ce pas d
M. F
faire qu
de Mont
celui du
en est d
maginai
étaient
cants. I
Montmo
ses préd
été pour
torale. C
en vieill
sé subit
lui sera p
politique
cette nou
était em
général,
nistre, ç
Il a cho
ce. Il a

Comté de Québec. A cela le Premier Ministre à répondu avec beaucoup de jactance: je n'ai pas peur, je ne crains rien. Le Premier me rappelle le personnage de cette anecdote qui disait à qui voulait l'entendre: je suis un brave, rien ne m'effraye et surtout je n'ai pas peur des ours. Quelqu'un l'entendant faire ses bravades, lui dit: "Mon ami, avec votre courage vous pouvez nous rendre un service signalé, la forêt voisine est infestée de ces féroces animaux, qui dévastent nos campagnes, détruisent nos troupeaux et commettent des dégâts considérables, voici bâton et fusil, allez donc les chasser et les annéantir." Alors, notre personnage de répondre:c'est vrai, je n'ai pas peur des.....ours, maisje ne fonce pas dessus. Le premier Ministre n'a pas peur de l'électorat, mais évidemment ne fonce pas dessus.

M. Flynn n'a jugé à propos de faire qu'une seule élection, celle de Montmorency, comté voisin de celui du comté de Québec et qui en est divisé que par une ligne maginaire. Les deux comtés étaient pourtant également vacants. Le Premier a opté pour Montmorency. Ses préférences, ses prédilections, ses amours ont été pour cette circonscription électorale. Car le Premier Ministre en vieillissant s'est métamorphosé subitement et il croit que ça lui sera profitable de faire de la politique amoureuse, c'est une recette nouvelle, dangereuse si elle était employée par le procureur général, mais avec le Premier Ministre, ça ne sera *pas chaud*.

Il a choisi ce comté de préférence. Il a prouvé par là son bon

goût, c'est un comté éclairé, intelligent, incorruptible, on n'y ferait pas accepter les billets d'une banque depuis longtemps défunte, et personne ne voudrait prendre un petit verre, sans vous demander si c'est réduit. Le Premier est allé parlé à plusieurs endroits, et particulièrement dans la vieille et patriotique paroisse de St Pierre, patrie d'un fromage indigène, et j'ai été surpris que dans cette pérégrination électorale, il n'ait pas été accompagné de l'Hon. commissaire de l'agriculture, qui met avec raison le nez partout même sur le fromage quand il est raffiné.

Elections

Le Premier-Ministre s'est vanté d'avoir fait élire l'Hon. Atwater à Montréal. Trois raisons militaient en faveur de cette élection par acclamation. 1o.—En Angleterre, l'élection partielle d'un ministre se fait généralement par acclamation et c'est là une doctrine qui a été assez souvent suivie dans notre pays et qui a été même prêchée par le Premier-Ministre ; 2o.—C'était au milieu d'une tourmente électorale et il était bon qu'il n'y eut pas de confusion dans l'esprit de l'électorat au sujet des affaires Provinciales et Fédérales ; 3o.—Que ce soit le parti libéral ou conservateur qui soit au pouvoir, la minorité protestante a toujours droit d'avoir un représentant dans le cabinet. Et nous n'avons pas voulu renouveler l'erreur commise par le parti conservateur, qui pour empêcher M. Mercier de remplir ses promesses envers la minorité protestante et Anglaise, s'était rué à Mégantic contre l'Hon. M. Rhodes, en lui faisant l'opposition la plus acharnée et la plus déloyale

possible. Nous respectons de ce côté-ci de la Chambre, les droits de la minorité et nous comprenons que sur ce coin de l'Amérique, si nous voulons conserver dans leur intégrité nos droits et prérogatives nationales il faut être respectueux des privilèges dont la minorité anglaise et protestante est si fière et si jalouse.

Le débat aurait pu en rester là et être limité et circonscrit aux questions traitées dans le discours du trône, sans certaines remarques provocantes du Procureur-Général, à l'adresse du chef de l'opposition et sans certaines reproches de sa part aux membres de ce côté-ci de la Chambre, d'évoquer la mémoire de leur ancien chef, M. Mercier. A brûle-pourpoint, M. le Proc.-Général a demandé au chef d'opposition, avez-vous le prestige et le grand nom de M. Laurier pour conduire votre parti au pour voir ? Les comparaisons sont toujours odieuses, aussi je ne la retournerai pas contre le Premier Ministre qui s'est tenu dans les limites de la dignité. Mais je demanderai au Procureur-Général (M. Pelletier) qui se croit le factotum, l'homme indispensable de son parti, et qui, s'il en a l'occasion, saura bien supplanter le Premier-Ministre, lui qui a voltigé de tribunes électorales en tribunes électorales, de tréteaux publics en tréteaux publics, dans tous les comtés depuis la Péninsule de Gaspé jusque au delà de Mégantic et d'Arthabaska et de Nicolet, je lui demanderai s'il a prestige, la confiance et le respect de ses amis, l'honneur, l'intégrité et le grand nom de cet illustre citoyen qui grandit notre race et notre natio-

nalité, qui, courageux, fier et noble, respectueux pour ses adversaires, aimant et servant son parti et son pays avec fidélité, a su avec son seul talent, et sa superbe éloquence, écarter les préjugés nationaux et religieux, et devenir parmi les hommes de sa race le plus grand citoyen de l'Amérique Britannique du Nord.

L'Hon. Procureur Général a demandé à notre chef, qu'avez vous fait depuis trente ans que vous siégez dans cette chambre, qui soit digne de l'attention publique ? Je vais vous répondre et j'espère être l'interprète de tout ce qui est loyal dans la loyale opposition de Sa Majesté. Il a associé son nom à toute législation tant privée que publique adoptée par cette chambre, depuis 30 ans. Puis il a toujours pris une part active aux débats de cette chambre.

Mais en outre de cela, son mérite est grand et presque exceptionnel, il a la quadruple vertu, d'avoir toujours été 1^o excellent père de famille, capable de donner aux siens du pain abondant, 2^o un honnête professionnel 3^o un intègre citoyen et 4^o un politicien comme il y en a peu de nos jours, qui après trente années de vie parlementaire, peut se lever de son siège et vous dire comme le chevalier sans peur et sans dol : ces mains sont blanches et nettes, ma conscience est pure, et mon front sans tache. Avec ce bagage politique un homme peut se présenter devant le peuple et obtenir facilement sa confiance et son amitié et surtout un verdict favorable.

L'Hon. Procureur Général a déclaré et cela pour insulter le chef de l'opposition, que M. Mer-

cier
amis
chan
a eite
un f
ques
l'opp
lorsq
car la
vive e
jours
ne sais
un par
que po
d'écart
une inu
chasser
gouvern
cette p
laquelle
Premier
constan
je n'aim
subi la
voir reni
porte du
aucune f
cédés que
tre le p
explicatio
pas mêm
jour. Et
bien éta
de cette
norable M
mes nou
grande dis
nue.
N'allons
proches té
partis. A
d'amoindr
grandisson
fitera et
peut obten
mères, mai
sant et froi
C'est enc

cier avait été abandonné par ses amis et entre autres par M. Marchand. Et à l'appui de ses dires il a cité, suivant sa louable habitude, un fragment de discours, quelques phrases isolées du chef de l'opposition. Il faut être prudent lorsqu'on attaque un chef de parti, car la réponse viendra peut-être vive et ardente et il y aura toujours de sérieuses représailles. Je ne sais pas s'il est plus vilain pour un partisan d'abandonner son chef que pour un chef d'abandonner et d'écarter comme une pieuvre et une inutilité un partisan, et de le chasser de son parti et de son gouvernement. C'est pourtant dans cette position humiliante, dans laquelle s'est trouvé un jour le Premier Ministre, qui après les circonstances néfastes de 1879, que je n'aime pas trop à rappeler, a subi la triste humiliation de se voir renier par son chef, mis à la porte du gouvernement, et sans aucune forme et ce sans les procédés que l'on emploie même contre le plus vulgaire paria, sans explications, sans remarque, et pas même après un simple bonjour. Et je me rappellerai combien était pénible l'impression de cette chambre lorsque l'Honorable M., la voix pleine de larmes nous fit le récit de cette grande disgrâce et de sa déconvenue.

N'allons donc plus faire des reproches téméraires aux chefs des partis. Au lieu de rapetisser et d'amoindrir nos grands hommes, grandissons les et le pays en profitera et grandira. Le contraire peut obtenir des succès bien éphémères, mais toujours en en dolorisant et froissant des sentiments.

C'est encore le Procureur-Géné-

ral qui nous a dit n'allez donc plus exploiter le cercueil de ce mort, M. Mercier, laissez le donc dormir en paix: *De mortuis nihil nisi bonum*, a-t-il dit. Ce n'est pas une tombe que nous exploitons. En écrasant cet homme sous le coup de la diffamation et avec le langage du sycophante, vous avez jeté dans la boue notre programme et notre drapeau. Nous ne pouvons laver notre drapeau souillé de vos injures qu'en lavant le nom et la mémoire de Mercier. C'est là une des charges de la succession que nous avons acceptée, et nous allons nous montrer pieux et fidèles légataires. M. Mercier après avoir été premier-ministre, un des nôtres, père et citoyen, après avoir été confondu parmi les méchants et les criminels, après avoir été arraché de cette juridiction parlementaire de laquelle seule il relevait, après avoir subi un procès humiliant, après que la voix majestueuse de ses pairs eut proclamé son innocence, Mercier avait droit de prononcer les paroles de l'illustre Montalambert, inscrites en tête de son histoire des moines d'Occident, de ces savants silencieux, de ces pieux érudits, qui les premiers avaient allumé le flambeau de la civilisation au moyen-âge, mais qui avait été aussi persécutés, méprisés et proscrits, il avait droit de s'écrier : *Exhoriare nostris ex osibus ultor*, quelqu'un ne se leverait-il pas pour me venger ? Ce quelqu'un s'est levé, c'est le peuple, et déjà il a prononcé des décrets et opéré des exécutions. Voyez, deux premiers-ministres ont déjà disparu, l'un, le parti conservateur l'a jeté dans l'oubli ; le deuxième, M. Taillon, homme respecté et digne d'amitié, il est malgré son grand

nom et son prestige devenu la victime de ce que je me contenterai d'appeler, le passé. Mais le troisième, M. Angers, le grand coupable de tout le mal, après avoir été ignominieusement chassé par le peuple de Québec, il est comme le personnage biblique, n'ayant pas une pierre pour reposer sa tête, et gîant errant, ne trouvant pas un coin de sol dans cette province, pour dresser sa tente politique.

Je finis. L'Hon. Procureur-Général a ajouté : mais au milieu de toutes ces démonstrations funèbres en l'honneur de M. Mercier, vous oubliez les noms de MM. Dorion et McKenzie, qui ont pourtant été de grandes figures politiques dans le parti libéral. Nous ne les oublions pas, et ceci me met en mémoire un souvenir historique. Le maréchal Ney, ce vaillant guerrier, ce soldat intrépide qui fit toutes les campagnes du Directoire, du Consulat et du premier Empire, et qui à Waterloo voyant les troupes françaises plier et écraser sous le nombre, sollicitait la mort, fut respecté par les balles allemandes. Ce héros fut néanmoins, plus tard, lâchement assassiné et fusillé par décret des autorités de son pays. Les balles françaises accomplirent ce que s'étaient refusées de faire les

balles allemandes.

Longtemps après ce lâche assassinat, le peuple français au jour de la commémoration des morts, envahissait le cimetière, et allait déposer des monceaux de fleurs sur la tombe du maréchal fusillé, afin disait-il, de faire disparaître toute trace de sang qui avait souillé cette glorieuse dépouille. Le peuple français en se rendant à cette tombe n'oubliait pas les noms des patriotes qui avaient illustré leur pays, et en passant devant leurs statues ou leur tombeau, il leur accordait un pieux souvenir ou offrait pour eux une bonne prière, mais instinctivement il se précipitait vers les restes du maréchal Ney, parce que son tombeau était scellé du sang des martyrs et exaltait l'admiration populaire. Lorsque nos gens se portent en foule vers le tombeau de Mercier, ils n'oublient pas nos grands hommes. Dorion, Laflamme et tant d'autres dont les noms sont chers. On se souvient d'eux, on prie pour eux, mais le pèlerinage est vers l'endroit où reposent les restes mortels de Mercier, la légende s'est faite autour de ce nom, et le peuple aime à voir ce tombeau entouré d'une nimbre de gloire qui ne s'éteindra pas.

sas-
jour
orts,
llait
s sur
afin
coute
cette
euple
ombe
atrio-
pays,
atues
rdait
ffrait
mais
pitait
Ney,
scellé
kaltait
orsque
e vers
n'ou-
mmes,
autres
On se
ur eux,
s l'en-
mor-
e s'est
e peu-
entouré
qui ne

